



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

ACADEMIE DE BORDEAUX
DRRH/DEPAT 2

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**LA RECTRICE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat et les décrets à l'organisation de leurs carrières.

VU la note unique de service relative à la carrière des personnels BIATSS du 17 novembre 2020 publiée au BO spécial n°11 du 03 décembre 2020,

VU la consultation du comité d'experts statuant sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, réuni le 08 juin 2021 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général adjoint

ARRÊTE

ARTICLE 1er.-

Sont inscrits au tableau d'avancement dans le grade des **ADJOINTS PRINCIPAUX DE 2^{EME} CLASSE**, au titre de l'année 2021, les personnes dont les noms suivent :

Liste principale

Au 1^{er} septembre 2021

- | | |
|------------------------|---|
| 1. RODES Nadège | LPO de Borda DAX |
| 2. BALAN Sandrine | Collège Henri de Navarre COUTRAS |
| 3. CHAPRON Maria | Rectorat de BORDEAUX |
| 4. BOUCHET Francine | LPO Alcide Dusolier NONTRON |
| 5. DUCASSE Véronique | IEN Hautes Landes MONT de MARSAN |
| 6. ROUILLARD Marlène | Collège Anatole France CADILLAC |
| 7. GUERITEAU Gisèle | LP HENDAYE + Lycée Maurice Ravel ST JEAN DE LUZ |
| 8. TOURNEUR Stéphanie | Collège Noès PESSAC |
| 9. PACE Béatrice | DSDEN de la Gironde |
| 10. DE GIRARDI Valérie | Collège Pierre Martin RAUZAN |
| 11. DUFORT Sandrine | Collège Georges Rayet FLOIRAC |
| 12. IZOULET Emmanuelle | DSDEN du Lot et Garonne |

ARTICLE 2ème.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de BORDEAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le **22 JUIN 2021**

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie

Xavier LE GALL